

Communiqué de presse

Paris, le 17 décembre 2015

75 millions d'euros pour soutenir la formation des personnels d'associations de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie s'engage une nouvelle fois aux côtés d'Uniformation pour développer des actions de formation, de qualification et de professionnalisation des personnels d'associations intervenant dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), des personnels soignants des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et des personnels des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD). Le coût global des actions prévues s'élève à 75 millions d'euros sur trois ans. Pour l'année 2015, la CNSA participe à hauteur de 15 millions d'euros.

Signés en 2009, puis renouvelés en 2012, ces accords-cadres ont d'ores et déjà permis la formation de plus de cent onze mille stagiaires. Les actions de formation de cette nouvelle convention, qui porte sur la période 2015 à 2017, concernent 43 000 personnes à minima par an et s'articule autour de quatre axes. Ces axes permettent notamment l'adaptation à l'emploi et l'évolution des connaissances professionnelles des salariés de la branche professionnelle. Ils contribuent également à l'amélioration de l'accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie.

Axe 1 : actions de formation qualifiantes et certifiantes

Ce premier axe vise l'accompagnement de la professionnalisation des acteurs et participera à l'augmentation du nombre de salariés certifiés, tout en améliorant la reconnaissance des métiers.

Axe 2 : actions de formation professionnalisantes et accompagnement des parcours d'intégration dans les structures de la branche

Axe 3 : mise en œuvre de dispositifs spécifiques associés aux orientations nationales

En réponse aux besoins de décloisonnement et de complémentarité de l'aide et du soin, cet axe tend à favoriser :

- Le développement de la formation d'assistant de soins en gérontologie (ASG) ;
- La mise en place de formations répondant aux besoins d'une offre de services de SPASAD intégrés ;
- La mise en œuvre d'actions de formation introduisant des notions de prévention des risques pour les professionnels et de prévention de la perte d'autonomie pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Axe 4 : pilotage national de l'accord-cadre

Ce dernier axe garantira la mise en cohérence des actions avec les différentes orientations de politiques publiques nationales (engagement de développement de l'emploi et des

compétences – EDEC – plans nationaux) et locales (programme régional qualifiant, schémas départementaux).

Au terme de l'accord-cadre fin 2017, une évaluation finale permettra de mesurer les effets des actions de formations conduites.

Contact presse

Camille Diaz – Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Tél. : 01 53 91 21 75 – 06 62 47 04 68

Mail : camille.diaz@cnsa.fr

Rachel Kato – Uniformation

Tél : 01 53 02 14 04 – 06 33 03 70 32

Mail : rkato@uniformation.fr

À propos de la CNSA

Créée par la loi du 30 juin 2004, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) exerce ses missions dans un cadre partenarial et en lien étroit avec les acteurs locaux de l'aide à l'autonomie. Son originalité principale réside dans sa gouvernance spécifique : la composition plurielle et le rôle de son Conseil, véritable « parlement » du secteur médico-social.

Opérateur central des politiques d'aide à l'autonomie, à la fois caisse et agence, la CNSA a vu ses missions s'élargir depuis sa création, notamment par les lois du 11 février 2005 et du 21 juillet 2009. Elle est chargée de :

- Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide à domicile.
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge et le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources et en apportant un appui technique aux acteurs locaux pour favoriser l'harmonisation des pratiques.
- Assurer une mission d'information et d'animation de réseau.
- Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2015, la CNSA gère un budget de 22,8 milliards d'euros (12,5 milliards destinés aux personnes âgées et 10,3 milliards destinés aux personnes handicapées).

Plus d'informations sur le site de la [CNSA](#)

 [@CNSA_Actu](#)

À propos d'Uniformation

Uniformation est le partenaire formation (OPCA, OPACIF, OCTA) des entreprises de l'économie sociale, de l'habitat social et de la protection sociale : associations, coopératives, entreprises sociales, groupes paritaires, fondations, mutuelles et sociétés anonymes. Il les conseille et les assiste dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets de formation, ainsi que sur leur financement :

- plans de formation ;
- périodes et contrats de professionnalisation, droit individuel à la formation ;
- congés individuels de formation ;
- taxe d'apprentissage ;
- compte personnel formation.

Il met en œuvre au bénéfice des salariés le conseil en évolution professionnelle et le compte personnel formation.

Il rassemble 49 308 entreprises adhérentes représentant 1,09 million de salariés.

Uniformation dispose d'un réseau de conseil et d'assistance aux entreprises dans toutes les régions en métropole ainsi que dans les DOM.

Sa gestion paritaire assure une représentation des entreprises et salariés des secteurs d'activité ou branches professionnelles : acteurs du lien social et familial, aide à domicile, animation, ateliers et chantiers d'insertion, conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, entreprises sociales pour l'habitat, foyers et services pour jeunes travailleurs, golf, institutions de retraite complémentaire et de prévoyance, missions locales et PAIO, mutualité, offices publics de l'habitat, organisations professionnelles de l'habitat social, PACT, Pôle Emploi, régies de quartier, régime général de la sécurité sociale, régime social des indépendants, sociétés coopératives d'HLM, sport, tourisme social et familial,...

Plus d'informations sur le site d'[Uniformation](#)

 [@uniformation_](#)